

Bulletin de l'Instruction Primaire. Département de la Seine-Inférieure. Académie de Caen. Année 1869. N°11 à 12.

Numéro d'inventaire : 2002.02037 (1-2)

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1869

Description : Brochures en très mauvais état non reliées.

Mesures : hauteur : 215 mm ; largeur : 135 mm

Notes : 2 numéros.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Éducation physique et sportive

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 80-140

Lieux : Seine-Maritime

EMPIRE FRANÇAIS.

08

Année 1869**N° 11.****ACADEMIE DE CAEN.**

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.
BULLETIN
DE L'INSTRUCTION PRIMIREE.

SOMMAIRE :

Enseignement agricole — Expériences à faire au moyen des engrais chimiques.

Note relative à ces expériences.

Taux des traitements éventuels dans les écoles gratuites et dans les écoles payantes.

Arrêté portant modification de l'arrêté du 30 juin 1866, relatif aux conditions d'admission à l'Ecole normale de Cluny.

Arrêté portant modification de l'arrêté du 6 mars 1866, en ce qui concerne le brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial.

Distinctions universitaires. — Nomination d'un officier d'académie.

Examen du brevet de capacité. — Première session de 1869. — Candidates admis. — Sujets des compositions écrites.

Degré d'instruction des conscrits de la classe 1868.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — EXPERIENCES A FAIRE AU MOYEN DES ENGRAIS CHIMIQUES.

S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à M. le Sé-nateur, Préfet la circulaire suivante :



EMPIRE FRANÇAIS.

Année 1869

N° 12.



ACADEMIE DE CAEN.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE. BULLETIN DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

SOMMAIRE.

Enseignement de la Gymnastique dans les écoles primaires publiques.

— Décret portant organisation de cet enseignement. — Programme de l'enseignement gymnastique. — Renseignements sur l'adjudication de la fourniture des appareils et agrès.

Société de Secours mutuels entre les Instituteurs et les Institutrices publics de la Seine-Inférieure. — Rapport sur la situation morale, financière et administrative pendant l'année 1868. — Délibération.

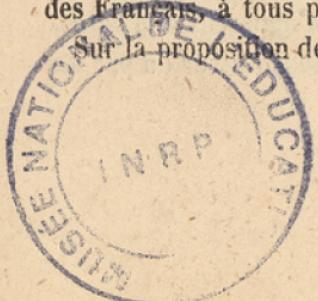
Rapport de la Commission d'apurement. — Assemblée générale.

Fixation de l'ouverture et de la durée des vacances dans les écoles primaires publiques.

Décret portant organisation de l'Enseignement de la gymnastique.

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre de l'Instruction publique ;



80

Mai 1869.

« L'Empereur, dont la sollicitude s'est toujours montrée si attentive à la prospérité et au développement de l'agriculture, a depuis quinze ans, fourni, sur sa cassette particulière, les sommes nécessaires pour introduire, à titre d'essai, dans un certain nombre d'écoles primaires, l'enseignement théorique et pratique de cet art.

Par ma lettre du 17 décembre 1864, je vous ai invité à en propager l'étude par tous les moyens dont vous pouvez disposer, et l'enquête agricole faite par les soins de M. le Ministre des travaux publics a montré que le pays tout entier réclamait l'extension de cet enseignement. Déjà dans toutes les écoles normales et dans un grand nombre d'écoles primaires, les élèves sont initiés aux connaissances générales de l'agriculture, et dans des jardins ou terrains dépendant de ces établissements ces jeunes gens mettent en pratique les leçons qui leur sont données. Il importe qu'ils ne demeurent étrangers à aucun progrès et que leurs maîtres soient associés aux expériences sérieuses qui sont faites pour donner à l'agriculture les agents de fertilité les plus efficaces. Ce qui manque dans un trop grand nombre de cultures, c'est l'engrais, et les instituteurs primaires sont, moins que tous autres en mesure de se procurer ce puissant moyen de production.

Des expériences considérables sont poursuivies depuis longtemps à la ferme impériale de Vincennes, et la doctrine des engrains chimiques, qui préoccupe le monde agricole, y est née sous l'initiative de l'Empereur.

Les instituteurs primaires de l'arrondissement de Thionville donnant à cet égard un excellent exemple, ont fait sur les engrains chimiques une quarantaine d'expériences qui ont fixé l'attention du Comice agricole de cet arrondissement. Un document récent, publié par les soins de ce Comice constate que 1,200 kilogrammes d'engrais chimiques du prix de 360 fr. ont produit en moyenne 54,222 kilogrammes de betteraves à l'hectare, alors que 72,000 kilogrammes de fumier ordinaire, estimés aussi 360 fr. n'en ont produit que 48,888.

Des expériences comparatives instituées sur l'orge, le froment, la prairie, ont conduit à des résultats non moins remarquables.

Ce qu'ont fait les instituteurs primaires de l'arrondissement de Thionville, d'autres peuvent le tenter.

Mai 1869.

81

M. le Ministre de l'agriculture, mû par des préoccupations analogues et naturellement plus vives, vient de prescrire la formation de champs d'expériences dans toutes les écoles régionales et les fermes-écoles de l'Empire.

Dans la circulaire adressée par ses soins aux directeurs de ces établissements, je lis : « Un fait sur lequel les opinions semblent unanimes, quelque réserve que l'on puisse faire à l'égard des engrais chimiques, c'est que les divers agents qui les composent exercent une influence très-inégale sur les végétaux suivant leur nature.

La constatation de ces contrastes présente, au point de vue de l'enseignement, un intérêt qu'il est impossible de méconnaître.

Il serait donc utile que les fermes-écoles, sans se jeter dans des expérimentations étendues dont les résultats pourraient être incertains ou onéreux, ne restassent pas étrangères à un mouvement qui préoccupe l'opinion et dont les conséquences sont appelées à devenir considérables; si les essais auxquels on se livre de toutes parts démontrent que l'engrais chimique est moins cher et plus efficace que les engrains ordinaires.

Nos écoles normales répandues dans toutes les régions de la France, et beaucoup même de nos écoles primaires, pourraient, par de semblables expériences, accroître la masse de renseignements décisifs que mon collègue cherche à obtenir sur une question qu'il importe tant de voir enfin trancher.

L'expérience peut être commencée, sans la moindre difficulté dans nos écoles normales primaires, qui possèdent presque toutes des terrains d'une dimension suffisante.

Je ne suis pas en mesure de désigner dès à présent celles des écoles primaires où il pourrait en être de même. MM. les instituteurs primaires sont seuls en état d'indiquer les communes où l'école pourrait disposer d'un espace suffisant pour une expérience comparative, soit dans le jardin attenant à l'école, soit dans un terrain qui serait mis à leur disposition par les communes ou par des propriétaires désireux de s'associer à cette décisive expérience.

En conséquence de cette circulaire, MM. les instituteurs publics sont invités à prendre connaissance et à se pénétrer des dispositions contenues dans la note insérée ci-après. Ceux d'entre eux qui seraient disposés à